



L'an deux mil vingt-trois le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BRANCHS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Patrick NATHIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2023

PRESENTS : Patrick NATHIÉ, Valérie ANDRÉ, James RIO, Béatrice SOUCHET, Alain PASQUIER, Patrice BARREAU, Joël FERDOILE, Lydia LEMETAYER, Denis BOUTET, Cécile GEOFFROY, Mylène BUTEAU, Joackim BIGOT, Léopold DINET, Arnaud RIVAT, Elodie TISSERAND

ABSENTES : Nathalie FOUSSIER, Anne-Lise NIVARD, Charlotte CLERICI

ABSENTES EXCUSÉES : Julien LODIN, James LEROY, Nicole DAVEAU, Philippe VARVOUX, Pauline KOCH

POUVOIRS : Julien LODIN pouvoir à Patrick NATHIÉ, James LEROY pouvoir à Patrice BARREAU, Nicole DAVEAU pouvoir à Alain PASQUIER, Philippe VARVOUX pouvoir à Léopold DINET

SECRETAIRE DE SEANCE : Elodie TISSERAND

Le compte rendu du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire tient en introduction à présenter de nouveau ses vœux les plus sincères et les plus chers pour cette nouvelle année 2023 à l'ensemble des membres de son conseil municipal.

« Que cette année 2023 vous apporte un maximum de satisfactions au plan personnel, professionnel et en votre qualité d'élu municipal ».

## **01-01-2023      FINANCES** **TARIFS MUNICIPAUX 2023**

Monsieur le Maire souhaite préciser que s'agissant des tarifs municipaux, ces derniers ont été étudiés un à un, en commission finances.

Les augmentations de tarifs proposées tiennent compte notamment des surcoûts énergétiques et des denrées alimentaires.

**Vu** la commission finances en date du 29 décembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal

- De fixer les différents tarifs municipaux et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :**

**A – Droits de places**

	<b>2023</b>
Marchés (m/l)	<b>0.65</b>
<b>Foire et Marché gourmand m/l</b>	
Brocante vide greniers particuliers (m/l)	<b>2.00</b>
Foire-marché gourmand professionnels avec électricité (m/l)	<b>5.00</b>
Foire marché gourmand professionnels sans électricité	<b>3.00</b>

**B – Location salle des fêtes**

	<b>2023</b>
<b>Ass. Locales (2<sup>ème</sup> utilisation hors AG)</b>	<b>135.00</b>
Avec location cuisine	<b>30.00</b>
<b>Contribuables de la commune</b>	
1 journée	<b>230.00</b>
Avec location cuisine	<b>70.00</b>
Chauffage Novembre – Avril	<b>80.00</b>
Location sono	<b>50.00</b>
2 journées	<b>330.00</b>
Avec location cuisine	<b>70.00</b>
Chauffage Novembre – Avril	<b>100.00</b>
Location sono	<b>100.00</b>

<b>Hors commune</b>	
<b>1 journée</b>	<b>500.00</b>
Avec location cuisine	<b>70.00</b>
Chauffage Novembre - Avril	<b>80.00</b>
Location sono	<b>100.00</b>
<b>2 journées</b>	<b>800.00</b>
Avec location cuisine	<b>70.00</b>
Chauffage Novembre - Avril	<b>110.00</b>
Location sono	<b>150.00</b>

**Caution obligatoire pour toute utilisation de la salle des fêtes (particuliers, professionnels, associations)**

Location salles des fêtes	<b>500.00</b>
Remise en état de propreté	<b>150.00</b>
Location de sono	<b>1500.00</b>

**C - Location salle des réunions**

	2023
Pour toutes activités /l'heure	4.00

**D - Location salle des associations**

	2023
<b>Exceptionnel et habitants de la commune</b>	
9 H - 21 H	50.00
Chauffage Novembre - Avril	30.00
Pour activités commerciales l'heure	4.00

**E - Concessions cimetière**

	2023
<b>30 ans</b>	<b>125.00</b>
Superposition ou urne sur pierre tombale	85.00
<b>50 ans</b>	<b>195.00</b>
Superposition ou urne sur pierre tombale	105.00

**F - Columbarium**

	2023
<b>15 ans</b>	<b>245.00</b>
2ème urne et suivante	90.00
<b>30 ans</b>	<b>305.00</b>
2ème urne et suivante	125.00

**G - Tombes cinéraires**

	2023
<b>30 ans</b>	<b>95.00</b>
Urne suppl. (jusqu'à 4 urnes)	65.00
<b>50 ans</b>	<b>125.00</b>
Urne suppl. (jusqu'à 4 urnes)	95.00

**H - Dispersion des cendres**

	2023
Taxe	90.00

**I - Photocopies**

	2023
Format A4 NB	0.30
Format A4 couleur	0.50
Format A3 NB	0.60
Format A 3 couleur	1.50

**J - Annonces publicitaires sur bulletin municipal**

	2023
Format 1 (30mm x 90 mm)	
Format 2 (60mm x 90 mm)	<b>140.00</b>
Format 3 (90mm x 90 mm)	
Format 4 (120mm x 90 mm)	<b>180.00</b>
Format 5 (50mm x 190 mm)	
Format 6 (120mm x 190 mm)	

**K - Loyer Claude Proust**

	2023
Mensuel	<b>120.00</b>

**L - Tarif annuel pour un enfant hors commune scolarisé à St - Branchs**

	2023
Réciprocité avec commune de résidence	<b>0.00</b>
Sans réciprocité	<b>535.00</b>
CLIS	<b>535.00</b>

**M - Tarif Restaurant scolaire à compter de la rentrée de Septembre 2023**

	2023
Repas enfants permanents (1/2 tarif 3ème)	<b>3.60</b>
Repas enfants occasionnels	<b>4.20</b>
Repas adultes	<b>5.90</b>

**N - Caution pour prêts à des particuliers de tables et bancs**

	2023
Particuliers tables et bancs	<b>300.00</b>
Associations pour barnums	<b>900.00</b>

**O Tarif de location forfaitaire pour prêt de matériel à des particulier**

	2023
Particuliers tables et bancs	<b>50.00</b>

**P - Entrées Piscine**

	2023
<b>ADULTE</b>	
Entrée	<b>3.00</b>
Carte 10 entrées pour habitants de ST BRANCHS (validité 2 ans)	<b>25.00</b>
Carte 10 entrées pour habitants HORS COMMUNE (Validité 2 ans)	<b>30.00</b>
<b>ENFANTS (3 à 12 ans)</b>	
Entrée	<b>2.20</b>
Carte 10 entrées pour habitants de ST BRANCHS (validité 2 ans)	<b>18.00</b>
Carte 10 entrées pour habitants HORS COMMUNE (validité 2 ans)	<b>22.00</b>

**02-01-2023 FINANCES  
D.E.T.R 2023**

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération de début d'année est importante car elle porte sur la DETR 2023 et les subventions qui pourront le cas échéant nous être versées par l'Etat sur une partie de nos opérations d'investissement.

Le dépôt des dossiers auprès de la préfecture est fixé au vendredi 20 janvier 2023.

Pour cette année, Monsieur le Maire précise que nos choix se sont portés sur la poursuite de notre démarche de sécurisation des hameaux au travers de la mise à disposition de moyens de lutte contre les incendies d'une part, et sur l'acquisition de matériel éco-responsable permettant de limiter le coût de notre facture énergétique au travers de l'acquisition de réverbères solaires, d'autre part.

**Considérant** la circulaire relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2023, et la liste des catégories d'investissement éligible à la DETR,

**Vu** la commission finances en date du 12 janvier 2023,

**Considérant** la nécessité de poursuivre la volonté de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, d'une part, et de continuer à recouvrir des zones blanches et hameaux non desservis en moyen de défense contre l'incendie, d'autre part,

**Considérant** que dans le cadre de la politique sécuritaire et de sobriété énergétique, Monsieur le Maire propose de continuer l'amélioration du dispositif de défense contre les incendies, l'acquisition de lampadaires solaires (plaines de loisirs, et arrêts de bus dans les hameaux), afin que ces projets soient pris en compte dans le cadre de la demande de la DETR 2023 dont les dossiers sont à déposer avant le 20 janvier 2023.

Le coût prévisionnel de ces programmes s'élève à :

<b>Défense Incendie</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
BACHES			
	2 bâches	9 694.78	11 633.74
	1 bâche	4 617.43	5 540.92
	<b>TOTAL BACHES</b>	<b>14 312.21</b>	<b>17 174.65</b>
CURAGES MARES			
	<b>TOTAL curage 5 mares</b>	<b>8 404.00</b>	<b>10 084.80</b>
CLOTURES PORTILLONS			
	<b>TOTAL clôtures et portillons</b>	<b>20 080.90</b>	<b>24 097.08</b>
	<b>TOTAL DEFENSE INCENDIE</b>	<b>42 797.11</b>	<b>51 356.53</b>
<b>Petits projets d'investissements</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Lampadaires solaires			
	20 simples crosses	31 172.60	37 407.12
	3 doubles crosses	7 310.04	8 772.05
	<b>TOTAL PETITS PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>38 482.64</b>	<b>46 179.17</b>

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le programme 2023 relatif à l'amélioration du dispositif de défense contre les incendies, présenté,
- **D'APPROUVER** le programme 2023 relatif à la politique sécuritaire et de sobriété énergétique présenté
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- **D'INSCRIRE** les crédits aux BP 2023.

**03-01-2023**

**FINANCES  
GYMNASE**

#### **Désignation de l'entreprise lot 10- peinture**

**Vu** la commission d'appel d'offres en date du 12 juillet 2022 constatant le rapport d'analyse des offres présenté par M. BREUST Architecte, décidant les offres suivantes infructueuses, lot 10 -Peinture - et lot 11 - Electricité - et proposant de relancer une consultation

**Considérant** la délibération du conseil municipal n° 01-07-2022, désignant des entreprises après relance de l'appel d'offres, et autorisant la relance d'une consultation par courrier pour les lots 10 (peinture) et 11 (électricité),

**Considérant** la consultation effectuée le 18 juillet 2022 pour le lot 11, le rapport d'analyse des offres établi par M. BREUST, et la décision du Maire n° 01A-09-2022 désignant l'entreprise du dit lot 11,

**Considérant** qu'une seule entreprise pour le lot 10 - peinture - a répondu à la consultation (après 3 consultations)

**Vu** le rapport d'analyses de l'offre établi par M. BREUST

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :**

- **DE SIGNER** l'offre financière établie par l'entreprise PINXYL - 6 rue Gustave Eiffel 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE, pour un montant de 46 369.10 € HT + 7 032,20 € HT (option espaces jeunes) soit 55 642.92 € TTC + 8 438.64 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Maire attire de nouveau l'attention des conseillers sur le dossier de pollution existant sur la commune avec un administré qui stocke depuis plus de 30 ans bois, véhicules, gravats, matériaux divers et variés, déchets, ...

Suite intervention de la DREAL (Direction Régionale, Environnement, de l'Aménagement et du Logement) accompagnée de gendarmes, Monsieur le Maire indique qu'il a été directement sollicité par les services préfectoraux pour intervenir afin de faire cesser cette pollution.

Il organise donc le samedi 28 janvier à 10h une réunion avec une association de bénévoles qui viendra nous aider ainsi que Sylvie Giner, vice-présidente à la communauté de communes en charge de la gestion des déchets.

Cette association sollicitera la commune en vue de l'attribution d'une subvention.

La commune devra prendre également à sa charge un certain nombre de dépenses liées à la mise à disposition du matériel nécessaire auprès des bénévoles, du stockage des déchets, de l'évacuation de ces derniers et de leur traitement.

2. Notre commune se voit déployer la fibre optique sur son territoire.  
C'est une très bonne chose mais parfois les travaux d'enfouissement des câbles laissent à désirer.

Nous avons des alertes de nos administrés qui sont insatisfaits par ces travaux (Tas de terre laissé en vrac, bas-côté de voirie non praticables et donc dangereux, coupure de câble internet, ...)

Les réponses que nous apportons sont les suivantes :

- prise de contact avec notre référent du syndicat Val de Loire numérique
- rencontre avec la société chargée des travaux
- échanges avec la Vice-Présidente du conseil départemental en charge du déploiement de la fibre.

<b>P. NATHIÉ</b>	<b>V.ANDRÉ</b>
<b>J.RIO</b>	<b>B. SOUCHET</b>
<b>J. LODIN absent excusé pouvoir P. NATHIÉ</b>	<b>N. FOUSSIER absente</b>
<b>A. PASQUIER</b>	<b>P. BARREAU</b>
<b>J. LEROY absent excusé pouvoir P. BARREAU</b>	<b>J. FERDOILE</b>
<b>N. DAVEAU absente excusée pouvoir à A. PASQUIER</b>	<b>P. VARVOUX absent excusé pouvoir L. DINET</b>
<b>L.LEMETAYER</b>	<b>D.BOUTET</b>
<b>C.GEOFFROY</b>	<b>M.BUTEAU</b>
<b>J. BIGOT</b>	<b>L.DINET</b>
<b>A. RIVAT</b>	<b>E. TISSERAND</b>
<b>A.L. NIVARD absente</b>	<b>C.CLERICI absente</b>
<b>P. KOCH absente excusée</b>	

**Le Maire  
Patrick NATHIÉ**